
Conférence annuelle du CREDAF

Conakry, 14 juin 2023

F&Di

FONDATION POUR LES ÉTUDES
ET RECHERCHES
SUR LE DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

Le civisme fiscal, revue de la littérature



**1.
Introduction**

**2.
Déterminants
du civisme
fiscal**

**3.
Amélioration
du civisme
fiscal**

**4.
Conclusion**

1. Introduction

Contexte historique : une littérature récente

Troisième conférence internationale des Nations Unies sur le financement du développement d'Addis-Abeba de 2015 :

- **Conclusion importante** : la mobilisation des ressources internes comme moyen principal pour financer les projets de développement dans les PED.
- **Engagements des gouvernements** :
 - Améliorer l'administration fiscale par des systèmes fiscaux modernisés et progressifs ;
 - Renforcer l'équité, la transparence, l'efficacité et le rendement de la fiscalité.
- **Civisme fiscal** : Levier important pour **la mobilisation des ressources fiscales** (OCDE, 2019).

1. Introduction

Définitions et dimensions du civisme fiscal

Définitions

- Volonté des citoyens de s'acquitter volontairement de leurs obligations fiscales (*OCDE, 2019*).
- Ensemble des perceptions et attitudes des contribuables qui se traduisent par le consentement à l'impôt ou par des pratiques de fraude (*Nations Unies*).

Dimensions : 3 domaines d'analyse (DA) du TADAT

- DA 4 : le civisme de ponctualité (respect des dates des déclarations)
- DA 5 : le civisme de paiement (non-paiement ou paiement en retard)
- DA 6 : le civisme d'exactitude (des déclarations).

2. Déterminants du civisme fiscal

Différentes approches

Motivations du contribuable (Slemrod, 2019)

- Pécuniaires (on veut payer mais on ne peut pas)
- Non pécuniaires (on peut payer mais on ne veut pas).

Approche de responsabilité (Prichard, 2022)

- Inconditionnelle (responsabilité du contribuable de payer des impôts, l'Etat doit l'y contraindre)
- Conditionnelle (consentement à l'impôt tributaire du comportement de l'Etat via ses administrations, en matière de transparence, redevabilité et efficacité de la dépense publique) - DA 9 du TADAT sur la redevabilité et la transparence.

Au niveau mondial (OCDE, 2019), civisme fiscal corrélé positivement à l'âge, au niveau d'étude, aux convictions religieuses et en la confiance en l'administration.

2. Déterminants du civisme fiscal

Spécificités du continent africain

OCDE, 2019

- Une amélioration du civisme fiscal sur le continent entre 2005 et 2015 (part des personnes convaincues de la légitimité de l'obligation de payer des impôts, passée de 22% à 30%)
- Civisme fiscal plus faible chez les femmes (écarts de patrimoine, consommation, revenus)
- **Effet négatif** de l'insécurité fiscale : différences de traitements, impossibilité d'obtenir des réponses sûres de la part de l'administration.
- **Effet positif** de la qualité et de la légitimité perçue de l'administration fiscale (contrat social)

Masud, 2014

- **Effet négatif** du taux d'imposition (motivations pécuniaires)

Plusieurs auteurs

- **Effet positif** de la qualité des institutions et des influences sociales

3. Amélioration du civisme fiscal

Pistes d'amélioration

Amélioration du comportement des citoyens (plusieurs papiers en 2018)

- Outils de dissuasion: les audits et les amendes ;
- Outils de moralisation de l'impôt: l'influence des proches, la réciprocité fiscale et les normes sociales ;
- Education à l'impôt pour des résultats durables : paiement de l'impôt = élément fondamental de la redevabilité et de la confiance.

Solutions spécifiques aux entreprises (OCDE, 2019)

- Concertation, allègement des formalités, amélioration du règlement des différends (DA7 du TADAT)...

Condition sous-jacente à la réussite de ces mesures

- Mise à disposition des « informations et du soutien nécessaires aux contribuables, pour pouvoir respecter spontanément leurs obligations à un coût modéré » - DA 3 du TADAT sur la promotion du civisme fiscal

3. Amélioration du civisme fiscal

Initiatives mises en œuvre en Afrique

Apports éducatifs pour la sensibilisation des contribuables au consentement à l'impôt (inventaire par Mascagni, Santoro, 2018)

- Journées nationales des contribuables au *Rwanda et au Sénégal* ;
- Introduction de la fiscalité à l'école au *Kenya, à Maurice, au Rwanda et en Tanzanie* ;
- Jeux éducatifs autour de la fiscalité à la radio, à la télévision et médias sociaux, feuillets sur la fiscalité au *Nigeria* ;
- Programmes de radio au *Rwanda et en Zambie* ;
- Campagnes via Twitter au *Kenya* ;
- Unités fiscales mobiles en *Afrique du Sud*.

Impact réel de « l'éducation à l'impôt » difficile à estimer

- **Amélioration des connaissances**, mais pas de changement obligatoire des comportements

3. Amélioration du civisme fiscal

Etudes empiriques sur l'efficacité des mesures visant directement le civisme fiscal

- **Téléphones mobiles, appareils technologiques effet positif** : diminuent les coûts et les délais de paiement de l'impôt et améliorent la mobilisation des ressources fiscales - Maroc, la Tunisie, le Ghana, le Gabon et la Côte d'Ivoire (2023), Ouganda et Zimbabwe (2019).
- **Envoi de courriers aux contribuables par l'Autorité fiscale** : approche par incitations plus efficace que la dissuasion, sauf pour les petits contribuables qui restent sensibles à la possibilité d'être condamnés à une amende – Rwanda (2017).
- **Système de paiement en ligne sans effet s'il existe des problèmes techniques** : Burundi (2021), problème de numérisation des reçus.
- **Mesures dissuasives** (probabilité d'être audité, montant des pénalités) effets positifs - Nigeria (2014).

3. Amélioration du civisme fiscal

Limites des études empiriques

- Difficulté de déterminer **l'effet causal direct** des mécanismes en place sur le civisme fiscal : pas de contrefactuel et pas de lien entre déclaration de l'impôt et paiements ou non des sommes dues ;
- **Approches expérimentales** (de type laboratoire ou sur le terrain) à **privilégier** (Prichard, 2022) mais coûteuses, complexes et non transposables au comportement dans le monde réel ;
- Données des **enquêtes et des entretiens peu fiables**, notamment sur des questions en lien avec la fraude et l'évasion fiscale (Fjeldstad, 2016).

4. En conclusion...

- **Le civisme fiscal** se retrouve dans quasiment tous les aspects de l'administration fiscale (*cf.* TADAT 6 DA sur 9 sont concernés), donc **un élément clé des réformes pour la modernisation et la mobilisation des recettes intérieures...**
- ...et **une grande diversité d'actions envisageables** pour l'améliorer ;
- Au-delà de l'administration des impôts, le civisme fiscal témoigne de l'existence d'une relation de confiance (contrat social) entre les contribuables et l'Etat : **cercle vertueux entre redevabilité, efficacité des politiques publiques et civisme fiscal.**

Merci de votre attention